

## Communiqué de presse - 26/08/2021

### MOBILITÉ

## UN NOUVEAU SERVICE DE DÉPLACEMENT SOLIDAIRE DANS L'AGGLOMÉRATION

### 1 - S'inscrire

L'utilisateur doit prendre rendez-vous après de l'espace Entour'âge deux semaines minimum avant la date de déplacement souhaité.

### 2- Réserver

Une fois inscrit, il suffit de contacter le référent de la commune d'habitation 3 jours minimum avant la date de déplacement souhaité. Une liste de contacts sera communiquée par l'espace Entour'âge.

### Espace Entour'âge

29 rue Anatole-France

02 51 24 69 81

[entourage@larochesuryon.fr](mailto:entourage@larochesuryon.fr)

**A partir du 30 août, l'Agglomération lance un nouveau service de déplacement solidaire à destination des habitants des 13 communes du territoire de 65 ans et plus qui sont sans moyen de locomotion ou qui ne peuvent pas utiliser les moyens de locomotion existants. Afin de rompre l'isolement et favoriser les moments d'échange et de convivialité, les usagers qui souhaitent s'inscrire à ce dispositif sont accompagnés dans leurs déplacements par un chauffeur bénévole.**

### Pour quels déplacements ?

Ce service est proposé sur l'ensemble du territoire de l'agglomération et dans un rayon de 100 km, dans le cadre de déplacements occasionnels, tels que :

- Visiter un proche ;
- Participer à la vie locale, sorties culturelles, rendez-vous divers (médecin, coiffeur, banque, administration ...)
- Aller à une sépulture ou une cérémonie ;
- Prendre une correspondance avec un autre moyen de transport.

Sont exclus les trajets pris en charge par l'assurance maladie, les entrées et sorties d'hospitalisation.

### Quand ?

Tout accompagnement se fait sous réserve de la disponibilité d'un chauffeur bénévole et de son accord, du lundi au vendredi, et aussi le samedi, dimanche et jours fériés (à titre exceptionnel).

### Sous quelles conditions ?

Une indemnisation des frais kilométriques du bénévole est demandée au bénéficiaire à hauteur d'un forfait de 5€ jusqu'à 10 km, puis 0,50 € du kilomètre si le trajet est supérieur à 10 km.

